

**STATUTS**  
Association loi 1901

**Association pour le Développement de la Méthode de Conceptualisation Relativisée  
(adMCR)**

Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **ASSOCIATION POUR LE  
DEVELOPPEMENT DE LA METHODE DE CONCEPTUALISATION  
RELATIVISEE - ADMCR.**

*Objet* : développer les applications et les modalités de mise en oeuvre de la Méthode de  
Conceptualisation Relativisée, construite par Mioara Mugur-Schächter, dans tout domaine et à  
toute fin scientifique, industrielle, économique.

*Siège social* : 47, boulevard Georges-Seurat, 92200 Neuilly-sur-Seine.

*Date de la déclaration* : 29 avril 2008.

**Article 1. CONSTITUTION**

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui y adhéreront postérieurement une association régie par les principes généraux du droit des contrats et des obligations, par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée et ses textes d'application ainsi que par les présents statuts.

**Article 2. DÉNOMINATION**

La dénomination de l'association est « **Association pour le développement de la Méthode de Conceptualisation Relativisée** ». Elle pourra également être dénommée par le sigle « **adMCR** ».

**Article 3. OBJET**

Le but de *adMCR* est de développer les applications et les modalités de mise en oeuvre de la Méthode de Conceptualisation Relativisée, construite par Mioara Mugur-Schächter, dans tout domaine et à toute fin scientifique, industrielle, économique (voir détails dans l'annexe 2).

**Article 4. DURÉE**

L'association est créée pour une durée illimitée.

**Article 5. SIÈGE SOCIAL**

Le siège de l'association est situé à Neuilly sur Seine (92).

Il pourra être transféré à une autre adresse par simple décision du Conseil d'administration.

**Article 6. COMPOSITION**

L'association est composée de:

**6.1.** membres d'honneur, qui sont des personnes physiques ou morales qui soutiennent l'association. Les membres d'honneur sont dispensés du paiement de la cotisation.

**6.2.** membres actifs, qui participent aux recherches et aux travaux conduits par l'association.

**6.3.** membres bienfaiteurs, *qui* s'intéressent aux travaux et aux recherches de l'association. Ils sont régulièrement tenus au courant des résultats et peuvent, de droit, participer aux manifestations publiques ainsi qu'à toute autre action organisée par l'association.

Des personnes morales peuvent être admises en qualité de membres bienfaiteurs.

Le montant des cotisations acquittées par les différentes catégories de membres est fixé par le règlement intérieur.

#### **Article 7. ADMISSION / RADIATION**

**7.1.** L'admission de membres, suivant les différentes catégories, est décidée par le Conseil d'administration. Le refus d'admission n'a pas à être motivé.

**7.2.** La qualité de membre se perd par :

- la démission notifiée par lettre recommandée avec A.R. au Président du Conseil d'administration
- la radiation prononcée par décision du Conseil d'administration pour motif grave après avoir été invité par lettre recommandée à fournir des explications
- le décès pour les personnes physiques ou la dissolution pour les personnes morales.

#### **Article 8. CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'association est dirigée par un Conseil d'administration.

**8.1.** Le Conseil d'administration est composé de 4 à 6 membres élus pour un mandat de 2 ans par l'assemblée générale à la majorité simple des membres de l'association. Le vote par correspondance et par procuration est admis.

Pour le premier mandat de 2 ans, le Conseil d'administration est composé de :

- M. Henri Boulouet
- M. Jean-Marie Fessler
- Monsieur Jean-Marie Jourdan
- Mme Mioara Mugur Schächter
- M. Guy Planchette
- M. Vincent Schächter
- Mme Catherine Denoun

**8.2.** Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci le juge utile et au moins une fois par an.

Le Conseil d'administration se réunit au siège de l'association ou tout autre lieu indiqué dans la convocation.

**8.3.** Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatés dans des procès-verbaux inscrits dans le registre de l'association

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres, ainsi que du Trésorier jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**8.4.** Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer, diriger et administrer l'association en toutes circonstances, dans la limite de son objet et sous réserves des pouvoirs de l'assemblée générale.

Il définit les principales orientations de l'association, arrête le budget et les comptes annuels.

Il autorise le Président à agir en justice.

Les membres du Conseil d'administration ont droit au remboursement de leurs frais sur justificatifs; les frais de déplacement seront remboursés sur le barème de l'administration fiscale. Leurs fonctions sont bénévoles. Une rémunération peut être prévue, dans les limites fixées par la réglementation fiscale.

**8.5.** Le Conseil d'administration élit un Président, un Vice-Président, un Trésorier et un Secrétaire.

- Le premier Président est Mioara Mugur Schächter
- Le premier Vice-Président est Vincent Schächter
- Le premier Trésorier est Catherine Denoun

**8.6.** Le Président représente seul l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet.

Avec l'autorisation du Conseil d'administration, il peut déléguer partiellement ses pouvoirs, sous sa responsabilité, à un ou plusieurs mandataires de son choix, membres ou non du Conseil d'administration.

**8.7.** Le Vice-Président assiste le Président dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas d'empêchement.

**8.8.** Le Secrétaire est chargé des convocations. Il établit ou fait établir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et de l'assemblée générale. Il tient le registre prévu par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. En l'absence de secrétaire, ces fonctions seront exercées par le Président.

**8.9.** Le Trésorier établit ou fait établir sous sa responsabilité, les comptes de l'association. Il est chargé de la collecte des cotisations et procède, sous le contrôle du Président, au paiement et à la réception de toutes les sommes. Il établit un rapport sur la situation financière de l'association et le présente à l'assemblée générale annuelle.

## **Article 9. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**9.1.** L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association à jour de leurs cotisations.

Chaque membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre de l'association.

**9.2.** Chaque année, l'assemblée générale, présidée par le Président, se réunit aux fins de statuer sur le bilan de l'association au vu du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, les activités et la situation morale de l'association et plus généralement sur toutes les questions à l'ordre du jour.

**9.3.** Elle est convoquée par le Président au moins 1 mois avant la date prévue, par lettre simple ou par courriel. L'ordre du jour, indiqué sur les convocations, est accompagné par tous les documents explicatifs nécessaires.

**9.4.** L'assemblée générale se réunit au siège de l'association ou en tout autre lieu fixé par la convocation.

**9.5.** Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Les décisions de l'assemblée générales relatives à un changement des statuts sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

**9.6.** Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées dans des procès-verbaux inscrits dans le registre de l'association.

#### **Article 10. RESSOURCES**

Les ressources dont bénéficie l'association sont les suivantes :

- cotisations acquittées par ses membres
- produits de biens et services qu'elle rend (publications, études...)
- dons manuels émanant de personnes physiques ou morales et qui ont été acceptés par le Conseil d'administration
- dons des établissements d'utilité publique
- subventions susceptibles d'être accordées par l'Etat, la Région, le Département, la Commune et leurs établissements publics
- intérêts des biens et valeurs appartenant à l'association
- toute autre ressource qui n'est pas interdite par la loi et les règlements en vigueur

#### **Article 11. DISSOLUTION**

La dissolution de l'association pourra être décidée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres de l'association.

#### **Article 12. RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le Conseil d'administration pourra établir un règlement intérieur qui complètera les présents statuts. Il sera approuvé par l'Assemblée générale.

#### **Article 13. FORMALITÉS CONSTITUTIVES**

Tous pouvoirs sont donnés à Me Catherine DENOUN, avocat à la Cour, aux fins de remplir les formalités de déclaration et de publicité requises.

Mioara Mugur Schächter  
Le 11 avril 2008

Vincent Schächter

**ANNEXE 1**  
**Liste des membres fondateurs**

*(dans l'ordre alphabétique)*

**Jacky AKOKA**

nationalité française, demeurant 96 Bd. de Montparnasse, 75014 Paris  
Professeur d'Informatique du CNAM, Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches en Informatique du CNAM (CEDRIC)

**François ANCEAU**

nationalité française, demeurant 4 rue Emmanuel Mounier, 78370 Plaisir  
Professeur titulaire de la chaire des Techniques Fondamentales de l'Informatique du CNAM, chercheur au Lip6/SOC

**Henri BOULOUET**

nationalité française, 39, rue Thénard, 9008 LYON  
Ingénieur Systèmes

**Vincent BRINDEJONC**

nationalité française, demeurant 11 rue de Cernay, 91470 Les Molières  
Docteur en physique théorique et Expert en Sécurité de Fonctionnement

**Yann GUIHAUMÉ**

nationalité française, demeurant....., ingénieur informaticien.

**François-Marie JOURDAN**

nationalité française, demeurant 12 -14 rue Tourville, 78100 Saint Germain en Laye  
ESSEC, Consultant international, ancien Vice Président Institut Banque Assurance pour la Qualité, Enseignant au Pôle universitaire Léonard de Vinci/ TASQ EISTI, membre de L'institut Esprit de Service au GPS- Medef, membre COS 12 Afnor

**Mioara MUGUR-SCHÄCHTER**

nationalité française, demeurant 47, boulevard Georges Seurat, 92200 Neuilly s/Seine  
Professeur honoraire de physique théorique, directrice (1971-1997) du Laboratoire de Mécanique Quantique et Structures de l'Université de Reims, France, Présidente du Centre pour la Synthèse d'une Epistémologie Formalisée (CeSEF)

**Vincent SCHÄCHTER**

nationalité française, demeurant 67, rue Saint Martin, 75004 PARIS  
Directeur des Énergies Nouvelles et Durables, TOTAL

---

***et en qualité de membres d'honneur :***

**Jean-Paul BAQUIAST**

nationalité française, demeurant 72bis rue de Paris, 92190 Meudon  
Co-président de l'association Automates Intelligents

**Hervé BARREAU**

nationalité française, demeurant 23 rue Goethe, 67000 Strasbourg  
Ancien Directeur du Centre CNRS "Fondements des Sciences" de Strasbourg, Membre de l'Académie Internationale de Philosophie des Sciences

**Jean-Marie FESSLER**

nationalité française, demeurant 147 Bis rue de Silly, 92100 BOULOGNE  
Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale de la MGEN

**Jean-Louis LE MOIGNE**

nationalité française, Professeur émérite université Aix Marseille III, Président de l'Association Européenne du Programme Modélisation de la Complexité, et Vice Président de l'Association pour la Pensée Complexe – Réseau Intelligence de la Complexité.

**Jean PETITOT**

nationalité française, demeurant

Directeur d'Etudes au Centre d'Analyse et de Mathématique Sociales (CAMS) de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), Directeur du CREA, Ecole Polytechnique.

**Guy PLANCHETTE**

nationalité française, demeurant 10 rue des Presles 94170 LE PERREUX

Président de l'Institut pour la maîtrise des risques

**Robert VALLÉE**

nationalité française, demeurant 14 rue Vouillée, 75014 Paris,

Professeur honoraire de mathématiques des Université Paris Nord et Paris 1, Directeur Général Honoraire de la World Organisation of Systems and Cybernetics.

## ANNEXE 2 Sur l'objet d'*adMCR*

### 1. Remarques préliminaires

Le but couramment admis des sciences physiques est de construire pour des entités physiques naturelles – corps matériels, phénomènes physiques, événements – des représentations communicables et consensuelles constituant une base pour des prévisions. Ces représentations sont exigées "neutres", c'est-à-dire sans aucun autre but que celui de pure connaissance.

D'autre part l'homme peuple son monde d'artefacts utilitaires, de manière de plus en plus intensive. La fabrication de cette catégorie "artificielle" d'entités physiques est soumise à un système de contraintes qui n'expriment pas des buts de connaissance, mais deux types de buts pragmatiques : d'une part les buts des utilisateurs envisagés et d'autre part les buts des concepteurs-fabricants (ces deux catégories pouvant se superposer partiellement ou intégralement). Parmi les buts de ces deux catégories, il existe en général un certain nombre qui, face à certains aspects, *s'opposent*. Pour cette raison en particulier, mais aussi en conséquence des lois physiques qui contraignent la fabrication de tout artefact, la matérialisation d'une réponse au système des buts qui interviennent pose des problèmes complexes et, en chaque cas, la définition et la réalisation d'une optimalité globale est souvent difficile.

A ce jour, la conception et la fabrication d'artefacts ainsi que les problèmes impliqués, sont traités séparément pour les différentes catégories d'objets utilitaires. Cependant, graduellement, les différentes pratiques de conception, réalisation, optimisation, tendent à intégrer une technique générale spécifique.

Par ailleurs, aujourd'hui comme toujours, les hommes sont confrontés à des risques et des dangers. De plus en plus couramment, quelques uns parmi ceux-ci atteignent des dimensions qui dans le passé étaient très rares. Les parades prévisionnelles et les réponses de réparation à des accidents accomplis, des catastrophes, etc., constituent un objet d'études de plus en plus attentives et élaborées, qui elles aussi tendent à constituer une science spécifique de traitement des risques et dangers.

On pourrait prolonger cette liste de domaines de conceptualisation utilitaire où des pratiques d'abord locales tendent à s'organiser dans une science pragmatique unifiante.

### 2. La Méthode Générale de Conceptualisation Relativisée (*MCR*)

La Méthode de Conceptualisation Relativisée a été développée par Mme Mugur-Schächter au cours des années 1979-2006. Ses phases successives ont été communiquées dans une longue suite de publications de Mme Mugur-Schächter dont les plus importantes sont énumérées ci-dessous :

- [1984], "Esquisse d'une représentation générale et formalisée des descriptions et le statut descriptionnel de la mécanique quantique", *Epistemological Letters*, Lausanne, cahier 36.
- [1991], "Spacetime Quantum Probabilities..... Part I... : Relativized Descriptions and Popperian Propensities", *Founds. of Phys.*, Vol. 21.
- [1992], "Spacetime Quantum Probabilities II : Relativized Descriptions and Popperian Propensities", *Founds. of Phys.*, Vol. 22.
- [1995], Mugur-Schächter M.,
- [1995], "Une méthode de conceptualisation relativisée... ", *Revue Int. de Systémique*, Vol. 9.
- [2002A], "Objectivity and Descriptive Relativities", *Fonds. of Science*.
- [2002B], "From Quantum Mechanics to a Method of Relativized Conceptualization", in *Quantum Mechanics, Mathematics, Cognition and Action*, Mugur-Schächter M. and Van Der Merwe A., Eds., Kluwer Academic.
- [2006], *Sur le tissage des connaissances*, Hermès-Lavoisier.

### 3. Les applications de *MCR*

Toute connaissance qui est communicable sans restrictions, est *description*, résultat d'un processus de conceptualisation. *MCR* offre *un cadre unique et général* à l'intérieur duquel une entité-à-décrire absolument quelconque (concrète ou catégorielle) peut être représentée d'une manière *normée* et *relativisante* d'une façon telle que toute possibilité de fausses absolutisations et d'émergence de faux problèmes corrélatifs, est bannie *a priori*, par construction. Cela introduit pour l'ensemble des processus de conceptualisation, une organisation commune exempte problèmes illusoire et qui permet *des comparaisons et hiérarchisations systématiques et consensuelles*. Il en résulte une possibilité notable d'ordre, d'économie de pensée, de rigueur, de suppression de tâtonnements ou d'erreurs, et de consensus.

C'est le système de relativisations défini dans *MCR* est la source de la de cette potentialité.

#### 3.1. Les applications abstraites accomplies à ce jour

Le noyau de *MCR*, appliqué à l'étude des deux structures générales fondamentales de la pensée – la logique et la théorie des probabilités – a conduit à une reconstruction qui les *étend* et les *unifie* en profondeur.

En outre, appliqué à la théorie de l'information, le noyau de *MCR* a élucidé la question du contenu sémantique de cette théorie et a réhabilité son utilisation – relativisée – pour l'étude de "complexités" et pour la définition de mesures de complexité.

Ces résultats suggèrent que d'autres reformulations relativisantes de représentations scientifiques accomplies précédemment, notamment dans le domaine de la biologie, devraient conduire à des conséquences analogues.

#### 3.2. Sur des applications matérielles utilitaires de *MCR*

Dernièrement, des personnalités impliquées dans l'étude des risques et dangers ou/et dans des études de conception industrielle, ont exprimé l'opinion que *MCR* devrait pouvoir s'appliquer aussi dans ces domaines utilitaires.

Plus généralement, par le fait que, par construction, elle concerne l'ensemble des processus de conceptualisation, *MCR* offre en principe un cadre organisé où toute discipline utilitaire, technique, qui est en cours d'émerger – comme notamment une science des risques et dangers, ou une science de la conception industrielle en général – peut être développée d'une manière *guidée par les normes relativisantes de *MCR** qui éliminent les tâtonnements aveugles, protègent de malformations conceptuelles cachées, et assurent rigueur, comparabilité, consensus.

Le but de *adMCR* découle du contenu des remarques ci-dessus : développer les applications en tous domaines scientifiques et utilitaires de la Méthode de Conceptualisation Relativisée construite par Mioara Mugur-Schächter.